



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SÉANCE DU 22/05/2025**

Nombre d'élus : 15	Présents : 12	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absent : 1	Procurations : 2	
Date de convocation : 14/05/2025		

Etaient présents : Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Frédéric PINTO, Luc PASCAL, Gilles LANÇON, Yvette COLLIAT, Xavier PEDRAZZOLI, Jacqueline SAUGNEAUT.

Ont donné procuration : Pascale POMMIER à Bertrand RICHARD, Sophie BOURDIS-GOUYON à Marie-Laure CHIFFE.

Absent : Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANÇON.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/04/2025 ;
- Proclamation de l'installation d'une nouvelle conseillère municipale ;

FINANCES

- Délibération portant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2024 ;
- Délibération portant sur l'adoption du budget supplémentaire 2025 ;
- Délibération portant sur l'admission en non-valeur de sommes irrécouvrables ;

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- Délibération portant sur la modification du conseiller municipal en charge des questions de défense ;
- Délibération portant sur la modification des membres du conseil municipal siégeant au sein d'organismes extérieurs ;
- Délibération portant sur la désignation des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du CCAS.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire rappelle la démission de Monsieur Cédric POMMIER qui a été reçue en collectivité le 09 avril 2025 et transmise immédiatement au préfet.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, cette démission a eu pour effet de conférer la qualité de conseillère municipale à la candidate suivante venant sur une liste.

Aussi, Madame le maire proclame l'installation de Madame Jacqueline SAUGNEAUT.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2025.

Bertrand RICHARD propose d'ajouter au procès-verbal du 10 avril 2025 la mention du vote d'approbation du procès-verbal du 20 février 2025, manquante dans le document envoyé (procès-verbal adopté par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

Le procès-verbal ainsi modifié est **adopté** par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2025-021 : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2025

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2025-015 du 10/04/2025 approuvant le compte financier unique 2024 ;

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement laisse apparaître un solde excédentaire de 281 769,75 €.

Madame le maire **PROPOSE** au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section fonctionnement de la manière suivante :

SECTION	ARTICLE	MONTANT
Fonctionnement	002	20 000,00 €
Investissement	1068	261 769,75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

ACCEPTE cette proposition.

Echanges préalables à la mise au vote : Néant.

DÉLIBÉRATION 2025-022 : ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes de moins de 3500 habitants ;

VU la délibération n°2024-055 du 18/12/2024 adoptant le budget primitif 2025 ;

VU les résultats de clôture de l'exercice précédent et leur reprise dans le budget supplémentaire ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire permet l'intégration des résultats de l'exercice précédent conformément aux règles de gestion budgétaire ;

CONSIDÉRANT que l'affectation des crédits et l'ajustement budgétaire garantissent un pilotage financier optimal de la commune ;

CONSIDÉRANT que la présente délibération vise à régulariser et compléter le budget primitif afin d'intégrer les ajustements nécessaires ;

Madame le maire **PRESENTE** budget supplémentaire 2025, qui s'équilibre en section de fonctionnement et qui présente un suréquilibre en section investissement, comme l'autorise la réglementation.

Elle DIT que les dépenses de fonctionnement sont détaillées comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	370 207,00	0,00	7 099,00	0,00	377 306,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	508 859,00	0,00	14 000,00	0,00	522 859,00
014	Atténuations de produits	10 400,00	0,00	-900,00	0,00	9 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	146 565,60	0,00	52 597,48	0,00	199 163,08
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 036 031,60	0,00	72 796,48	0,00	1 108 828,08
66	Charges financières	63 118,21	0,00	-2 747,00	0,00	60 371,21
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	11 000,00		-11 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 111 149,81	0,00	59 049,48	0,00	1 170 199,29

023	Virement à la section d'investissement (5)	36 738,88		10 241,47	0,00	46 980,35
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	39 527,31		0,00	0,00	39 527,31
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		76 266,19		10 241,47	0,00	86 507,66

TOTAL	1 187 416,00	0,00	69 290,95	0,00	1 256 706,95
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 256 706,95
--	---------------------

Les recettes de fonctionnement sont détaillées comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	122 787,00	0,00	0,00	0,00	122 787,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	183 247,00	0,00	-7 994,05	0,00	175 252,95
731	Fiscalité locale	769 495,00	0,00	46 754,00	0,00	816 249,00
74	Dotations et participations (4)	86 355,00	0,00	5 135,00	0,00	91 490,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	24 500,00	0,00	5 396,00	0,00	29 896,00
Total des recettes de gestion courante		1 186 384,00	0,00	49 290,95	0,00	1 235 674,95
76	Produits financiers	32,00	0,00	0,00	0,00	32,00
77	Produits spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 187 416,00	0,00	49 290,95	0,00	1 236 706,95

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 187 416,00	0,00	49 290,95	0,00	1 236 706,95
					+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					20 000,00
					=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 256 706,95

Les dépenses d'investissement sont détaillées comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	307 296,00	0,00	38 345,00	0,00	345 641,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	930 000,00	0,00	212 000,00	0,00	1 142 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 246 296,00	0,00	250 345,00	0,00	1 496 641,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	2 221,00	0,00	2 221,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	415 895,65	0,00	-3 985,00	0,00	411 910,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	4 400,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		420 295,65	0,00	-1 764,00	0,00	418 531,65
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 666 591,65	0,00	248 581,00	0,00	1 915 172,65

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 666 591,65	0,00	248 581,00	0,00	1 915 172,65
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 915 172,65
---	---------------------

Les recettes d'investissement sont détaillées comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	417 401,00	0,00	27 662,00	0,00	445 063,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 617 401,00	0,00	27 662,00	0,00	1 645 063,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	48 000,00	0,00	-932,00	0,00	47 068,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	261 769,75	0,00	261 769,75
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		48 000,00	0,00	260 837,75	0,00	308 837,75
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 665 401,00	0,00	288 499,75	0,00	1 953 900,75

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	36 738,88		10 241,47	0,00	46 980,35
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	39 527,31		0,00	0,00	39 527,31
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		76 266,19		10 241,47	0,00	86 507,66

TOTAL	1 741 667,19	0,00	298 741,22	0,00	2 040 408,41
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					114 184,58
--	--	--	--	--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 154 592,99
---	--	--	--	--	---------------------

Madame le maire **PROPOSE** au conseil municipal d'adopter le budget supplémentaire 2025 comme présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

ACCEPTE cette proposition et **ADOpte** le budget supplémentaire 2025.

Echanges préalables à la mise au vote : Néant.

DÉLIBÉRATION 2025-023 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE SOMMES IRRÉCOUVRABLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1617-5 ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

CONSIDÉRANT que madame la trésorière a fait savoir aux services de la collectivité que certains produits communaux au profit du budget principal n'ont pu être recouvrés pour des causes diverses sur les exercices 2011, 2021, 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT que le seuil de poursuite est fixé à 30 euros minimum ;

Madame le maire **FAIT PART** à l'ensemble du conseil municipal de la demande de madame la trésorière qui sollicite, pour les exercices 2011, 2021, 2022 et 2023, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Pour l'ensemble de ces demandes, madame la trésorière a justifié le motif d'irrecouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées. La liste adressée présente ci-dessous une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	T-126-1		ANDONIAN** Astrid	PV carence	300-DIVERS	6541	26 939,87			
2023	T-125-1		ANDONIAN** Astrid	PV carence	300-DIVERS	6541	28 123,05			
			Total pour ANDONIAN** Astrid				55 062,92			
2011	T-99130-1		DEPARTEMENT 38	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	364,00			
			Total pour DEPARTEMENT 38				364,00			
2021	R-5-18-1		DRUARD Alexandre	PAR inférieur seuil poursuite	CA-cantine garderie	6541	0,94			
			Total pour DRUARD Alexandre				0,94			
2021	R-5-6-1		ROUSSET Elodie	Poursuite sans effet	CA-cantine garderie	6541	8,20			
2021	R-122021-55-1		ROUSSET Elodie	Poursuite sans effet	CA-cantine garderie	6541	8,20			
2022	R-4-73-1		ROUSSET Elodie	Poursuite sans effet	CA-cantine garderie	6541	34,20			
			Total pour ROUSSET Elodie				50,60			
			TOTAL DE LA LISTE				55 478,46			

Les admissions en non-valeur s'élèvent à un montant de 55 478,46 €.

Madame le maire demande au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour les exercices 2011, 2021, 2022 et 2023 présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget supplémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les sommes présentées comme étant irrécouvrables.

Echanges préalables à la mise au vote :

Madame le maire précise que l'apurement des comptes est pris en considération par la trésorerie dans l'appréciation de la qualité de la comptabilité de la commune.

Yvette COLLIAT demande si les recours dans l'affaire Andonian ont été épuisés. Mme le maire répond par l'affirmative.

Marie-Christine ROBIN demande si des écarts liés à la cantine sont toujours d'actualité. Bertrand RICHARD répond que non.

DÉLIBÉRATION 2025–024 : MODIFICATION DU CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE

VU la délibération n° 2021-024 en date du 22/07/2021 désignant un conseiller municipal en charge des questions de défense ;

VU l'arrêté 2025/049 portant retrait de délégation à M. Cédric POMMIER ;

VU la démission de M. Cédric POMMIER en date du 09 avril 2025 de son mandat de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un nouveau correspondant en charge des questions de défense ;

Madame le Maire **PROPOSE** de retirer la fonction de correspondant en charge des questions de défense à M. Cédric POMMIER, et de l'attribuer à M. Bertrand RICHARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

ACCEPTE cette proposition.

Echanges préalables à la mise au vote : Néant.

DÉLIBÉRATION 2025–025 : MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

VU la délibération n° 2021-029 en date du 23/09/2021 désignant les membres délégués du conseil municipal siégeant au sein d'organismes extérieurs dont le syndicat TE38 ;

VU l'arrêté 2025/049 portant retrait de délégation à M. Cédric POMMIER ;

VU la démission de M. Cédric POMMIER en date du 09 avril 2025 de son mandat de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un nouveau suppléant au comité syndical de TE38 ;

Madame le Maire **RAPPELLE** que M. Xavier PEDRAZZOLI est délégué titulaire ;

Madame le Maire **PROPOSE** de retirer la fonction de suppléant au comité syndical de TE38 à M. Cédric POMMIER, et de l'attribuer à M. Frédéric PINTO.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

ACCEPTE cette proposition.

Echanges préalables à la mise au vote : Néant.

DÉLIBÉRATION 2025–026 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

VU la délibération n° 2021-025 en date du 22/07/2021 désignant les membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du CCAS ;

VU l'arrêté 2025/049 portant retrait de délégation à M. Cédric POMMIER ;

VU la démission de M. Cédric POMMIER en date du 09 avril 2025 de son mandat de conseiller municipal ;

Madame le maire **RAPPELLE** à l'assemblée que les membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste. Madame le maire **PRÉCISE** que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Madame le maire **RAPPELLE** qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être candidate.

La liste modifiée de candidats a été présentée par des conseillers municipaux :

- LABBÉ Christine
- FAISST Séverine
- RICHARD Bertrand
- ROBIN Marie-Christine
- SAUGNEAUT Jacqueline

Il est procédé à l'élection des représentants.

Les résultats sont proclamés :

La liste des 5 élus candidats obtient 14 voix.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS les conseillers municipaux suivants :

- LABBÉ Christine
- FAISST Séverine
- RICHARD Bertrand
- ROBIN Marie-Christine
- SAUGNEAUT Jacqueline

Echanges préalables à la mise au vote : Néant.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Madame le maire informe l'assemblée qu'elle n'a pris aucune décision administrative depuis la dernière assemblée.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Madame le maire informe l'assemblée que la collectivité a reçu et instruit 1 dossier. Elle laisse à Marie-Christine ROBIN, adjointe déléguée à l'urbanisme, le soin de le présenter :

N° de dossier	Objet de la demande	Notaire	Adresse du bien	Prix	Superficie
038-084-25-200024	Vente LEGIRET/MONTEREMAND	REYNAUD-PALIGOT	133 route de la Gouterie	425 000 €	1115 m ²

QUESTIONS DIVERSES

Agenda :

- Tirage au sort des jurés d'assises le 4 juin à 11h.
- Conseils privés les 05 juin et 03 juillet
- Conseils municipaux les 12 juin et 10 juillet
- Repas des élus du Cœur Vert le 4 juillet.

Informations :

- Le nouveau gendarme référent pour Charnècles s'est présenté au bureau municipal.
- Le mercredi 28 mai sera présenté le retour de l'étude sur la vidéo-protection par la gendarmerie.
- Le jugement concernant un projet de construction d'une stabulation chemin du S a été rendu. Les suites à donner sont à l'étude.
- Point sur l'avancement des travaux (parvis et maison des vergers).
- Possibilité d'obtenir gracieusement un barnum 3x3m par la Région : le dossier de demande a été envoyé.

Séance levée à 20h50.

Procès-verbal adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 12/06/2025.

Charnècles, le 12/06/2025

Le maire,
Nadine REUX



Le secrétaire de séance,
Gilles LANÇON



